

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article372>

# CR SNTRS CGT du Conseil Scientifique de l'INSERM

- ACTIVITE A L'INSERM -



Date de mise en ligne : lundi 12 juillet 2010

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

# Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil Scientifique de l'INSERM Du 28 au 30 juin 2010 : examen des Centres de Recherche

**Elus SNTRS CGT au CS INSERM :**

**Alain GIRON et Patrick ROBERT**

12 centres étaient en compétition : 2 à Bordeaux : R Salamon et PV Piazza, 3 à Toulouse : A Parini, JJ Fournié & R Liblau, 2 à Grenoble : C Feurstein & C Brambilla ,2 à Lyon : Pusieux & O Bertrand, 2 à Montpellier : JP Pin et A Pellegrin et 1 à Paris : A Prochiantz.

A noter que le centre d'A Prochiantz était en examen « biennal » (avec pour corollaire une absence de dossier d'évaluation par équipe et un dossier « centre » léger »).

Centres notés A+ (AERES) :

A Parini  
PV Piazza  
JP Pin  
A Prochiantz  
A Pusieux  
R Salamon

Centres notés A (AERES) :

O Bertrand  
C Brambilla  
C Feurstein  
JJ Fournié  
R Liblau  
A Pellegrin

**Le Conseil Scientifique (CS) recommande la création des 12 centres.**

Forme : Les anglicismes abondent. Ainsi de nombreux centres de recherche sont dotés d'un SAB (Scientific Advisory Board). A noter que l'anglais devient omniprésent même parfois pour la communication interne en direction de l'ensemble des personnels.

Démocratie : très variable - du monarque de droit divin jusqu'à un fonctionnement intégrant une volonté politique de reconnaissance des personnels ITA.

Trois directeurs de centre devront quitter leur poste en cours ou en fin de mandat. Pour leur succession, le CS a suggéré un appel d'offre international pour faire venir une personnalité d'envergure internationale (en s'appuyant sur l'attractivité de salaires déréglés ...). Le syndrome footballistique n'est pas loin.

La politique actuelle est de concentrer la recherche et l'enseignement supérieur sur un nombre restreint de sites géographiques et de focaliser cette recherche sur un nombre réduit de thématiques. Le discours sur l'absolue nécessité d'évoluer vers de grands centres monothématiques commence à se faire entendre ici et là et des critiques s'exacerbent envers les centres thématiquement trop éparpillés. Ceci peut donner lieu à des « remembrements » comme par exemple sur site toulousain : génétique sur le site de Purpan, cancérologie sur l'ex site AZF, et maladies métaboliques et cardio-vasculaires sur le site de Rangueil. Des voix tiennent cependant à rappeler que des centres pluri thématiques ou des unités ancienne formule sont le creuset d'un aussi bon travail.

**Cependant l'enjeu réel n'est pas le renouvellement des centres, mais celui des équipes qui les composent. Les décisions finales de créations des équipes se feront au niveau de l'Aviesan** entre le PDG de l'Inserm, celui du CNRS et les présidents des universités. Cependant plusieurs directeurs ont logiquement intégré les résultats de l'AERES et incité fortement les équipes mal classées à se dissoudre ou s'intégrer dans d'autres équipes du centre.

Le CS n'a ainsi traité que des **discordances entre les notations des équipes par l'AERES et les CSS**. Le CS entérine de fait la prédominance de l'AERES. Contrairement à l'année passée, le CS est resté dans le flou pour la création des équipes B AERES. Il a été demandé aux responsables de centres d'apporter des arguments forts pour en défendre la création. Il y a deux ans la notation C AERES entraînait la fermeture. Maintenant les formations notées B, en diminution, sont dans le collimateur. La note A n'est peut-être plus suffisante pour assurer la survie. Aussi en septembre, lorsque le PDG présentera au CS ses propositions, ce dernier essaiera de négocier quelques miettes. Au CTPC du 30 juin, le PDG a en effet bien insisté sur le fait que les discordances entre l'AERES et les CSS devaient être l'exception (Voir [CR SNTRS du CTPC sur le site du SNTRS](#))

Un court débat a eu lieu concernant la **durée de mandat d'une unité : de 4 à 5 ans**. Rappelons que nous sommes passés d'un mandat de 12 ans (une création suivie de 2 renouvellements possibles) à un mandat de 8 ans (une création suivie d'un renouvellement qui était l'occasion de modifications). Le CS demande tout bonnement de passer à un seul mandat de 5 ans, puisqu'il ne demande pas de renouvellement. Au bout d'un mandat, il s'agira donc d'une création. Cinq ans pour mener à bien une thématique ... Il n'y aurait pas d'autre avenir que l'instabilité perpétuelle ou plutôt « pas question de sortir des sentiers battus » et de prendre des risques. Ce débat lancé par le CS est-il un hasard, Mme Péresse étant favorable à ce que les mandats des universités passent de 4 à 5 ans (dépêche AEF n°134317) ?

**Le CS proteste contre la mise en place de règles qui visent à interdire d'affecter de nouveaux recrutés dans une structure labellisée B par l'AERES**. La Direction n'est pas nommée, pourtant nous connaissons un cas d'une CR2 recrutée par une CSS dans une équipe classée B par l'AERES à qui le jury d'admission a ordonné de rejoindre une équipe classée A+ par l'AERES.

Enfin à notre demande d'informations sur la **réduction des listes complémentaires dans les recrutements de CR**, et l'effet possible sur une diminution du nombre de postes, il nous est répondu qu'il faut attendre les décisions des candidats suite au concours CNRS. .... Mais que fait l'Aviesan .... ?

En conclusion.

Le CS s'inscrit dans la politique de la Direction Générale, dont il assure l'accompagnement.

Les élus SNTRS-CGT au CS INSERM : Alain Giron, Patrick Robert



**CR SNTRS CS INSERM juin 2010**